

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Mardi 17 Juin 1873

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE : Emprunt de deux millions. — Porte de Paris.

L'an mil huit cent soixante-treize, le Mardi dix-sept Juin, à sept heures et demie du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment autorisé et convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel-de-Ville.

Présents :

M. CATEL-BÉGHIN, Maire, Président.

MM. BONNIER, BOUCHÉE, BRASSART, CASTELAIN, CHARLES, CORENWINDER, COURMONT, DEBLON, DELMAR, Ed. DESBONNETS, J.-B. DESBONNETS, DUPONT, Jérôme DUTILLEUL, LEMAITRE, P. LEGRAND, MARIAGE, MASURE, MARTEL, MEUNIER, MORISSON, OLIVIER, RIGAUT, SOINS, TESTELIN, VERLY et WERQUIN.

M. MEUREIN, Secrétaire.

Absents :

MM. BARON, BOURDON, DELÉCAILLE et STIÉVENART, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Emprunt
de 2 millions.**

M. LE MAIRE annonce au Conseil qu'il reçoit à l'instant de Versailles une dépêche lui annonçant que l'Assemblée vient de voter la loi autorisant la ville de Lille à modifier les conditions de l'emprunt de 2 millions, dont l'intérêt sera porté à 6 0/0 et dont le terme d'amortissement s'étendra à quinze ans.

**Porte
de Paris.**

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport présenté dans la dernière séance, par M. OLIVIER, sur la porte de Paris.

MM. OLIVIER et VERLY demandent la parole.

M. OLIVIER, rapporteur, demande au nom de la majorité de la Commission qu'en raison de l'importance de la question, le vote soit nominal.

M. VERLY déclare qu'il ne demandait la parole que pour faire la même proposition au nom de la minorité de la Commission.

La parole est ensuite donnée à M. MEUREIN. Il s'exprime en ces termes :

Comme membre de la minorité de la Commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de la proposition de démolir la porte de Paris, afin de faire disparaître avec elle la cause de mévente des terrains, permettez-moi de vous exposer les raisons qui nous ont empêchés de nous rallier à l'opinion des membres de la majorité :

D'abord je vous rappellerai que lorsque devant le Conseil municipal dont j'avais l'honneur de faire partie antérieurement, M. Crespel-Tilloy, alors maire de Lille et son administration firent la proposition aujourd'hui soumise à vos délibérations, elle rencontra une telle défaveur qu'elle fut retirée.

Avant l'étude sérieuse que nous avons faite de cette question, nous étions indécis ; le monument pouvait nous plaire ; mais il pouvait néanmoins ne pas avoir une valeur réelle comme œuvre d'art ; s'il n'eût été qu'une accumulation de pierres agencées d'une manière plus au moins harmonieuse, ces titres n'eussent pas suffi pour le conserver debout en présence de l'offre qui était faite d'acquérir les terrains environnants à la condition de sacrifier ce que l'on considère comme un obstacle au raccordement de la Ville ancienne et des parties qui lui ont été annexées.

Mais l'opinion unanime des architectes émérites, que nous avons consultés, a été pour nous une révélation. Lille, si pauvre en monuments, en avait un digne de fixer l'attention des amateurs et des artistes.

Dès lors notre règle de conduite était tracée : la conservation était notre loi.

Lorsque la ville s'impose tant de sacrifices pour développer l'intelligence et le goût de ses enfants par l'instruction si variée qu'elle leur offre à tous les degrés, lorsque pour rendre aux

jeunes générations l'aspect des écoles plus attrayant, elle en ornemente la construction, faut-il que nous nous montrions inconséquents avec nos principes et que, comme sanction des études artistiques, nous détruisions les monuments que l'art a produits ?

Si maintenant nous examinons sérieusement les motifs que la majorité met en avant pour justifier sa détermination, nous sommes forcés d'en contester la valeur.

Au point de vue de la salubrité du quartier, la porte est-elle nuisible ? est-elle réellement cet écran qui intercepte l'air ? Le simple bon sens, la notion la plus élémentaire de la loi de dispersion des gaz ne permettent pas de s'arrêter à cette subtilité.

Autrefois, quand l'extrémité de la *rue de Paris* était un cul-de-sac formé par la porte et les remparts, lorsque les courettes, qui y aboutissaient, étaient sans air et sans lumière et y déversaient leur misérable population, qui tâchait de respirer ailleurs un air moins impur, les dispositions existantes étaient défavorables à l'hygiène ; mais depuis que les remparts sont tombés, depuis l'assainissement du quartier au moyen des améliorations apportées dans les habitations par la suppression du *fort St-Sauveur*, des fossés de la place et la création du *square du Réduit*, par les percements intelligents effectués dans les massifs de constructions, l'air pur du dehors circule partout librement et largement, et l'état physique des populations se ressent avantageusement de ces importantes réformes hygiéniques.

La présence de la porte, dit-on, empêche la vente des terrains. L'opinion émise par les hommes d'affaires, qui ont fait leurs preuves en fait d'aptitudes spéciales, vient encore infirmer cette assertion.

Ces terrains ne se vendent pas pour plusieurs causes. Le commerce de détail ne ferait rien dans les maisons qui y seraient construites, car on s'éloigne de l'agglomération de population et on s'approche d'un vaste désert ; le commerce de gros, s'il se rapproche de la gare, s'éloigne du centre des affaires qui, pendant longtemps encore, sera dans la vieille ville. Comme maison d'agrément, la localité ne s'y prête pas ; bruit perpétuel de voitures, larges espaces où s'élèvent des nuages de poussière chassés par les vents régnants auxquels rien ne fait obstacle.

Et puis on construit des maisons pour satisfaire à des besoins existants ; ce serait une erreur de prétendre les faire naître. Les ruines qui se sont produites dans ce genre de spéculation rendent les capitalistes et les entrepreneurs circonspects.

La Ville n'est pas la seule propriétaire de terrains invendus, et si ses prévisions ne se sont pas réalisées, si par suite elle en éprouve certains embarras financiers, elle n'est pas la seule dans cette fâcheuse situation : les hospices, les particuliers éprouvent les mêmes déceptions.

La cause principale de la mévente des terrains, c'est la rareté du capital, absorbé par les pertes que la France a éprouvées et par les emprunts qu'elle a dû effectuer pour les réparer et payer sa rançon.

Aujourd'hui chacun se recueille, s'efforce de rentrer dans une situation vraie et normale ; on travaille à reconstituer le capital perdu et la situation ne s'améliorera que lorsque l'équilibre, rompu momentanément, il faut l'espérer, sera rétabli.

En présence des immeubles non loués on nous dit : Faites venir la population, diminuez le prix des loyers ; conseils contradictoires et illogiques, car l'excès de population a justement pour effet de pousser à l'accroissement de prix de ces mêmes loyers dont les variations ne dépendent pas des administrations. C'est une affaire à débattre librement entre le locataire demandant et le propriétaire offrant.

Quant aux octrois, dont on demande le dégrèvement, ils n'atteignent pas les matières pre-

mières consommées par les masses : blé, beurre, œufs, légumes ne sont pas imposés. Les populations ouvrières consomment peu des denrées soumises aux taxes de l'octroi ; donc la diminution de ces taxes ne leur serait point essentiellement favorable.

Cette augmentation de population, qui est désirable à certains points de vue, serait, pour le moment, défavorable à la Ville ; car elle est surtout, et en majorité, composée d'ouvriers, clients presque obligés du bureau de bienfaisance ; et nous savons, malgré nos immenses sacrifices, quelles sont les charges de cette administration, combien est insuffisant le capital que la Ville met à sa disposition et quel faible soulagement en éprouvent les misères si nombreuses et si dignes d'intérêt de nos concitoyens.

La reprise de la vente des terrains se fera quand le capital perdu ou employé ailleurs sera reconstitué. On trouvera dans ce mode de placement des avantages plus considérables que ceux qui lui sont offerts aujourd'hui.

Quand on pourra diminuer les charges générales qui pèsent sur les populations et les contraignent à restreindre forcément leur consommation, enrayant ainsi, par un enchaînement fatal, les transactions de toute nature et la production industrielle, nous verrons la situation s'améliorer partout ; de nouvelles usines se créeront et appelleront naturellement une population plus nombreuse. Le temps seul peut amener ces résultats.

On objecte que pendant ce moment d'arrêt, relatif à la vente des terrains, la société BACQUET-LESAFFRE offre d'en acquérir 10,000^m à 60 francs, ce qui représente un capital de 600,000 francs ; mais ce capital peut-il nous tirer de notre situation financière assez tendue ? non assurément : il ne rentrerait dans la caisse municipale que l'annuité de 120,000 francs. Et c'est pour une pareille ressource, qu'on consentirait à accomplir un acte de vandalisme, qui attirerait sur nous le blâme de la France entière !

Enfin, au point de vue moral, n'est-il pas consolant, dans un moment de gêne passagère, de nous reporter aux faits historiques et politiques dont la porte de Paris perpétue dignement le souvenir ?

Des études auxquelles votre Commission s'est livrée, et des lumières qu'y ont apportées les architectes et les hommes d'affaires, il résulte que la porte de Paris est une œuvre d'art que Lille, dans sa pénurie de monuments, doit être fière et heureuse de posséder ;

Qu'elle ne nuit en rien à la vente des terrains, enrayée par des causes tout à fait étrangères ;

Qu'elle perpétue des souvenirs qu'il importe de ne pas laisser périr dans l'esprit de nos populations, si françaises de cœur, malgré la conquête ;

Que les avantages matériels et financiers résultant de la vente projetée, seraient loin de compenser l'énormité du sacrifice ;

Que, pour ces raisons, il y a lieu de conserver le monument en rejetant l'offre de la société BACQUET-LESAFFRE.

Telle est l'opinion de la minorité de votre Commission.

M. MARIAGE, répondant au discours de M. MEUREIN, dit qu'il ne suivra pas son honorable collègue dans les considérations hygiéniques qu'il a produites ; il ne veut pas non plus discuter avec lui cette question au point de vue financier, puisque dans la Commission son honorable contradicteur a déclaré que ce point le touchait très-peu et qu'à aucun prix, ni à aucune condition, il ne voterait la démolition de la porte de Paris.

Quand on vous parle de démolition, ce n'est pas tout-à-fait l'expression de ma pensée, dit l'orateur ; je n'ai jamais eu en vue qu'un déplacement, parce que j'étais convaincu qu'un

déplacement ou une reconstruction très exacte, sur un autre point, aurait coûté six fois moins que la restauration et le complément du monument, comme vous le propose la Commission artistique.

On nous dit que le déplacement est impossible; que la porte de Paris perdrait toute valeur artistique et archéologique; voyons donc ce qui s'est passé ailleurs, dans des villes qu'on ne peut accuser de manquer de goût.

Valenciennes vient de faire reconstruire son Hôtel-de-Ville, qui date de 1602: La façade principale fait aujourd'hui l'admiration de tous ceux qui la voient.

Cambrai fait démolir complètement son Hôtel-de-Ville, également très ancien; la façade de ce monument doit être la reproduction exacte de l'ancienne, quoique reconstruite en matériaux neufs.

Lorsqu'on a fait la rue Jeanne d'Arc, à Rouen, il a fallu démolir une magnifique maison du XIII^e siècle, qui faisait l'admiration de tous les étrangers; on a remplacé la façade contre l'église Saint-Laurent.

Nous pouvons constater à Paris les déplacements suivants :

La colonne du Châtelet; la fontaine de Médicis, au Luxembourg; l'arc de Nazareth dont les motifs sont attribués à Jean Goujon. Cet arceau servait autrefois d'entrée à la préfecture de police; les constructions de la nouvelle préfecture viennent d'en exiger la démolition; cet arceau est en ce moment transporté pierre à pierre au musée Carnavalet.

L'Italie a donné l'exemple du déplacement d'arcs de triomphe; il est de tradition constante qu'on les puisse déplacer.

Des nécessités de constructions nouvelles ont exigé que la ville de Milan démolisse quelques-unes de ses églises, qui ont été reconstruites pierre à pierre sur des terrains voisins.

Nous n'en finirions pas si nous devions vous citer tous ces exemples de déplacements de monuments: aussi nous n'hésitons pas à conclure que ce qui s'est fait ailleurs pourrait se faire à Lille.

Vous vous rappelez, dit l'orateur, dans quelles conditions vous avez nommé votre Commission: c'était à la suite d'une longue discussion qui n'a pas été exempte de vivacité. Vous nous avez dit: Consultez des artistes, des architectes, ainsi que des hommes d'affaires, spéculateurs en terrains, et faites-nous connaître la meilleure solution que vous croirez devoir donner à cette question intéressante.

Si, comme le prétendent nos adversaires, nous devions nous borner à vous faire connaître la réponse des Sous-Commissions que nous avons choisies, nous aurions joué un rôle ridicule, indigne de nous et de vous, Messieurs.

Votre Commission l'a tellement compris ainsi, qu'elle s'est interdit le droit d'assister aux délibérations des architectes et des hommes d'affaires; elle a posé à chacun de ces comités un questionnaire; examinons comment ils y ont répondu :

Les hommes d'affaires, au nombre de six, ont tenu deux séances pour décider cette importante question. Dans la première, trois membres ont déclaré que la porte de Paris était la cause directe de la mévente des terrains du *boulevard Papin*, et que cette porte nuisait au raccordement du vieux et du nouveau Lille. Les trois autres membres ont dit que cette porte n'avait nui en rien à la vente desdits terrains; cette commission était complètement partagée sur cette question; pourquoi donc lisons-nous dans son rapport :

Qu'à la majorité le comité décide que la porte de Paris est sans influence sur la mévente des terrains.

C'est sans doute qu'un membre manquait à la troisième séance, qui n'avait pour but que la lecture du rapport; aussi protestons-nous contre ce mot majorité, qui doit être remplacé par : « La Commission est partagée sur l'influence que la porte de Paris exerce sur la mévente des terrains du *boulevard Papin*, etc. »

Dans une seconde séance, ces Messieurs furent unanimes pour déclarer que les conditions de construction imposées par la Ville, étaient préjudiciables à la vente des terrains des *boulevards Papin et d'Italie*. Nous sommes d'accord avec eux et nous affirmons aussi que ces conditions sont aussi nuisibles à la vente desdits terrains; mais nous ajoutons : Vous n'avez imposé ces conditions onéreuses qu'en vue de la conservation du monument; si vous en décidez la démolition, ces conditions de construction disparaissent d'elles-même, puisque vous n'aurez qu'à raccorder simplement la *rue de Paris* avec le *boulevard Papin*, comme l'avaient supposé les ingénieurs qui firent le tracé du boulevard et des rues du nouveau Lille.

Vous supprimerez la place Ronde et rentrerez en possession de 1,710 mètres de terrain, qui à raison de 75 fr. le mètre carré, prix fixé par les hommes d'affaires, forment un total de 125,000 francs.

Voilà, Messieurs, ce qu'a fait la Commission des hommes d'affaires. Croyez-vous qu'on puisse s'en prévaloir pour l'opposer à votre Commission municipale, je dirai mieux, pour annuler le travail auquel elle s'est livrée pendant les dix mois qu'elle s'est occupée de cette question? Le Comité des hommes d'affaires a-t-il répondu à notre questionnaire? nous déclarons *non*. Cependant nous lui avons demandé si la démolition de la porte de Paris donnait une plus-value notable aux propriétés voisines. Comme il n'y a pas eu de réponse, nous avons fait une enquête, une pétition qui a été signée avec empressement par tous les principaux locataires et propriétaires des maisons comprises entre la *rue du Dragon* et le *boulevard Papin*. Quand nous disons que tous ont signé, nous devons excepter huit à dix personnes au plus qui s'y sont refusées parce qu'elles supposaient que nous en faisons une affaire politique.

Pour connaître la plus-value que la disparition de cette porte pouvait donner aux propriétés, qui pouvions-nous consulter, si ce n'est les intéressés? Aussi nous concluons que si les propriétés en deçà de la porte de Paris peuvent gagner au dégagement de la vue, les terrains situés *boulevard Papin*, qui jusqu'ici ont l'air de se trouver dans un faubourg, gagneraient une plus-value considérable en étant raccordés avec l'ancien Lille.

Autant les hommes d'affaires ont évité de répondre à notre questionnaire, autant les architectes y ont répondu d'une façon claire, précise.

A l'unanimité, ces Messieurs déclarent que le monument peut et doit être restauré et complété de suite. Ce complément et cette restauration coûteraient près de 600,000 fr. qui se décomposent de la manière suivante :

Expropriations	200,000 »
Terrain consacré à la place circulaire	125,000 »
Restauration de la façade actuelle, construction d'une façade du côté de la	
Ville et de deux façades latérales	250,000 »
	<hr/>
TOTAL	575,000 »

Pouvons nous consacrer une somme aussi élevée à un monument, lorsque nous avons tant de travaux à compléter, tant de dépenses indispensables? Comme vous l'a dit M. le Maire,

les écoles de l'ancienne ville sont, presque toutes, dépourvues de cour ; les enfants qui fréquentent celles de la *rue du Bourdeau* et de la *rue Lottin* sont obligés d'attendre, assis sur les trottoirs, l'ouverture des classes, et nous irions nous associer à une dépense aussi considérable pour un monument qu'on pourrait déplacer et refaire dans le même style, en matériaux neufs, pour une somme de cent mille francs au plus !

Nous sommes dans une ville où l'on sait compter. Si vous repoussez les conclusions de la Commission, l'avenir nous dira quels sont ceux qui ont eu raison. Ne voulant pas nous associer aux conséquences désastreuses qui pourraient en résulter pour la Ville, nous avons demandé un vote nominal.

Depuis que les architectes se sont prononcés, plusieurs projets nous ont été présentés.

Le premier par M. LACHEZ, qui a fait hommage à la ville de Lille de plans de restauration et de complément du monument ; son projet entraînerait la Ville à une dépense d'au moins 15 millions. En consultant la brochure qui accompagnait lesdits plans, nous y trouvons, dans l'appréciation historique, les lignes suivantes : « Voilà tout ce que l'on a su faire sous le règne de Louis XIV en faveur de la Ville qui n'en a guère profité, il faut le reconnaître. Voyons maintenant ce que cette ancienne situation peu judicieuse est devenue par suite de l'agrandissement de la Ville, et du reculement de ses fortifications, événement qui a rendu la Ville héritière aujourd'hui d'un monument *qui, heureusement pour elle, a une valeur artistique incontestable et supérieure à celle de ses matériaux, lesquels ne paieraient guère que les frais de démolition.* »

Ces frais de démolition coûteraient à peine trois mille francs, et on nous propose pour un monument qui vaut, il est vrai, plus que ses matériaux, de dépenser une somme de quinze millions ! Nous ne nous appesantirons pas davantage sur ce projet.

L'orateur ajoute qu'il y a un autre projet : celui-là n'a pas été déposé, il le tient de son auteur, M. GARNIER. Ce projet consisterait à laisser la porte à l'état de ruine, à n'y plus faire aucun frais de restauration, à rétablir le fossé qui en cache le soubassement, ainsi que le pont-levis avec ses chaînes, à entourer le tout d'une grille et à laisser le monument s'user de lui-même, puis continuer le *boulevard d'Italie*, ou plutôt faire un square des terrains du *boulevard Papin*.

Ce projet coûte ait encore à la Ville au moins un million.

Le troisième projet est de notre collègue, M. SOINS. Comme il connaît parfaitement le budget de la Ville, il sait qu'elle ne peut pas s'imposer des sacrifices aussi considérables ; aussi propose-t-il un projet identiquement pareil à celui de M. GARNIER, mais avec un tout petit square autour qui laisserait dix mètres de chaussée ; puis s'inspirant de l'observation faite par la Commission des hommes d'affaires, savoir que les conditions imposées aux constructions sont de nature à éloigner les amateurs, il propose de faire une place octogone au lieu d'une place circulaire. De cette façon, dit-il, l'uniformité des constructions n'est plus nécessaire.

En admettant, Messieurs, que vous acceptiez le projet de notre collègue, qui ne coûterait à la Ville que 375,000 à 400,000 francs, je pense que fatalement vous serez, d'ici dix ans et peut-être avant, obligés de faire disparaître ce monument à cause des exigences de la circulation qui ne pourra qu'augmenter sur ce point par les raisons suivantes :

L'ouverture de la *porte Louis XIV* ;

Les *boulevards d'Italie*, de *Louis XIV*, *Papin*, seront tôt ou tard couverts d'habitations. Ce sera donc une augmentation considérable de population dans ce nouveau quartier ;

La gare *Saint-Sauveur* voit augmenter chaque année les transports de marchandises, ce qui donne une grande activité au camionnage ;

Les tramways doivent nécessairement relier les deux gares par la *rue de Paris* et la *rue des Os-Rongés* élargie à 17 mètres, à moins que vous ne vouliez forcer les habitants de *Moulins-Lille* à faire un long détour par le *boulevard de la Liberté*, la *rue Nationale*, la *place* et la *rue de la Gare* ; ils gagneraient certainement beaucoup de temps en faisant le trajet à pied par la *rue de Paris*.

Toutes ces raisons nous portent à conclure qu'il y aura sur ce point une circulation qui nous forcera à faire le sacrifice de la porte de Paris, comme nous en faisons un aujourd'hui (une dépense de 500,000 fr.), pour l'élargissement de la *rue des Manneliers*.

Qu'aurons-nous gagné ? une dépense en pure perte de 400,000 fr. et une place ridicule à 40 mètres du *square du Réduit* et à 80 mètres du *boulevard d'Italie*, qui peut passer pour une immense place.

Examinant les offres qui ont été faites, M. MARIAGE déclare que toutes, à l'exception de celle de M. BATTEUR, qui ne se préoccupe pas si la porte restera ou sera démolie, demandent la disparition de la porte comme condition *sine quâ non*.

L'offre BACQUET-LESAFFRE est-elle avantageuse ? Oui, dit-il, si on en juge par les terrains mieux situés, par exemple, en face du *square Jussieu*. Ces terrains ont été adjugés en moyenne à 65 fr. à une époque où les affaires étaient en pleine prospérité, où l'argent abondait. Je trouve donc l'offre BACQUET-LESAFFRE magnifique. Depuis deux mois que cette offre nous est faite, je pensais voir arriver des amateurs encouragés par la société des sciences et des arts, ainsi que par les architectes qui ont adressé à chacun de nous un opuscule.

Ces Messieurs se trouvent tous les jours en contact avec des personnes très-riches, qui auraient pu s'intéresser à la conservation du monument ; mais non, rien n'est venu. Leur admiration s'est bornée à exprimer des vœux platoniques, rien de plus.

M. CORENWINDER dit que la société des sciences est au-dessus des critiques de M. MARIAGE, et qu'elle sait se passer de son approbation.

M. MARIAGE répond : Si M. CORENWINDER n'avait pas fait intervenir dernièrement la société des arts et des sciences, si certains architectes n'étaient pas intervenus dans le débat qui nous occupe, je me serais bien gardé d'en parler.

L'orateur continue et dit que, depuis qu'il fait partie du Conseil, il a eu l'honneur d'être nommé de toutes les Commissions financières. Il déclare connaître le budget de la Ville aussi bien que le sien ; dans sa conviction il affirme que nos embarras financiers proviennent principalement de la mévente de nos terrains ; les prévisions du budget supposent une vente de 1,500,000 fr. de terrain en 1873. Combien en avons-nous vendus depuis le commencement de l'année ? pour 83,000 fr. On vend généralement plus de terrains au commencement de l'année qu'à la fin parce qu'on veut profiter des longs jours de l'été pour bâtir ; il est donc certain que ce chapitre se soldera par un déficit considérable, qui viendra s'ajouter à notre dette flottante et qui nécessitera un nouvel emprunt. Nous demanderons à l'Assemblée nationale l'autorisation d'emprunter plusieurs millions, et pour l'obtenir, nous serons obligés de créer de nouvelles ressources, car il faudra prouver que nous sommes en mesure de payer les intérêts et le remboursement.

Comment trouverons-nous ces nouvelles ressources ? Est-ce sur l'octroi ? Il est déjà trop lourd à supporter. Est-ce sur la bière, comme cela nous a été indiqué ? Nous sommes bien

décidés à ne pas accepter une augmentation de ce genre qui retomberait principalement sur les ouvriers. Les centimes additionnels? Nos concitoyens les trouvent déjà écrasants.

Si, en créant de nouveaux impôts, vous les chargez trop, qu'arrivera-t-il? l'émigration! tandis que le système opposé favoriserait l'augmentation de notre population, seule ressource sérieuse sur laquelle nous puissions compter; 35,000 habitants de plus rapporteraient à la Ville un million chaque année. Voilà où doivent tendre tous nos efforts, voilà le but que nous atteindrions, si nous savions faire de bonnes finances.

Consultez le remarquable rapport que notre collègue M. DUTILLEUL vous a présenté au nom de la Commission des ressources, il vous dira que rien n'a été trouvé, si ce n'est de reculer le paiement de certaines dettes qui d'un monument à l'autre pouvaient nous être réclamées.

Maintenant vous connaissez le peu d'importance [qu'il faut attacher au rapport des hommes d'affaires, ainsi qu'à celui des architectes qui n'ont été consultés qu'au point de vue artistique, tandis qu'à mon avis ils auraient pu être consultés comme des hommes très habiles à manier les chiffres. Si on leur avait fait connaître la situation financière de la Ville, peut-être auraient-ils accepté ou proposé le déplacement du monument comme on l'a fait dans toutes les villes que j'ai citées.

Si vous croyez avec nous qu'il est nécessaire d'alléger les charges de nos concitoyens, afin d'augmenter notre population, vous voterez les conclusions du rapport et vous accepterez la proposition BACQUET-LESAFFRE; vous saurez faire un sacrifice, quelque pénible qu'il soit, vous voterez le déplacement ou la démolition de la porte de Paris, qui paralyse la vente de nos terrains et enraye notre agrandissement.

M. WERQUIN, répondant à M. MARIAGE, dit: Il y a quelques jours, l'honorable membre qui vient de déployer l'arsenal des arguments battant en brèche la porte de Paris, me demandait de réserver l'expression de mes sentiments jusqu'après l'exposé de ses motifs, et me priait d'indiquer au Conseil l'impression qu'il aurait produite sur moi. Je tiens ma parole, et après avoir entendu M. MARIAGE, je viens lui dire: Vous ne m'avez pas converti, pas plus que ne l'a fait le rapport lu dans la dernière séance.

C'est une véritable question d'honneur, pour les habitants de Lille, que de conserver une construction qui est un véritable monument. Le caprice et le souci peut-être exagéré d'intérêts particuliers ont engendré cette guerre contre une relique que nous devrions au contraire entourer de tous nos respects. Depuis longues années déjà, un négociant de la *rue de Paris*, chaque fois qu'il réunit quelques amis à sa table, a pris l'habitude de leur offrir comme pièce montée un *fac-simile* en sucre de la porte de Paris, dans lequel, au dessert, il porte impitoyablement le couteau. Cette monomanie, on en trouve la trace dans la demande de démolition faite sous l'Administration de M. CRESPEL-TILLOY en 1868. On la retrouve encore dans la proposition d'aujourd'hui, quoiqu'habilement déguisée. Quelques conseillers se sont mis à sa suite et ont juré de ne quitter la brèche que quand la porte aurait disparu.

Cette porte, Monsieur MARIAGE, vous ne l'abattrez pas.

Vos raisonnements ne sont pas à la hauteur du monument que vous voulez détruire; il faut, pour renverser un pareil édifice, sinon d'autres hommes, du moins de plus hautes pensées. En effet, que nous nous placions au point de vue de l'art, au point de vue de l'histoire, au point de vue du sentiment, tout nous crie: Conservez-le!

Il n'est pas toujours sage, il n'est pas toujours heureux de faire primer les préoccupations

financières sur toutes les autres questions. Le rapport a beau dire : « Ne nous laissons pas égarer par le culte des souvenirs, soyons avant tout des hommes pratiques. » Si pour cela il faut ramper terre à terre et faire litière des gloires que nous ont léguées nos devanciers soyez seuls, Messieurs, des hommes pratiques ; je ne vous suivrai pas dans cette voie. Il y a pour les villes, comme pour les individus, un culte qu'il n'est pas permis d'oublier : c'est celui des souvenirs. Vous faites comme ces vulgaires séducteurs, qui spéculent sur la misère des jeunes filles pour marchander leur innocence. Vous profitez, vous, de la gêne de la Ville pour abattre un monument en faisant miroiter aux yeux du Conseil l'appât d'une vente de terrain, comme si une somme de 600,000 fr., payable en six ans, pouvait modifier sensiblement notre état financier !

La Commission du Conseil, ajoute l'orateur, a consulté des Commissions d'artistes et d'hommes d'affaires. Elle avait apporté un soin méticuleux à leur composition ; elle n'y a fait entrer que des hommes ayant sa confiance. Pourquoi donc aujourd'hui, alors que ces comités viennent, l'un à l'unanimité, l'autre à la majorité, déclarer que la porte de Paris doit être conservée, ne vous rangez-vous pas à leur avis ? Pourquoi venez-vous chercher à combattre leurs conclusions par la divulgation de conversations particulières, dans lesquelles un ou deux des membres de ces comités vous auraient donné des appréciations personnelles, dont vous vous servez pour combattre les résolutions par eux prises en séance ?

M. LACHEZ, dans un mémoire très remarquable, établit, dites-vous, que la porte de Paris a une valeur supérieure à ses matériaux ; or, comme déjà vous la voyez renversée, vous estimez que ces matériaux valent tout au plus 2,000 à 3,000 fr., et vous dites que la valeur supérieure du monument ne peut pas se chiffrer à un taux beaucoup plus élevé. Mais depuis quand peut-on établir une comparaison entre une œuvre d'art et les matériaux dont elle se compose ? En ce moment même, un tableau du Titien, *la Danaë*, est exposé à Lille. Il est vendu 600,000 fr. aux musées de Saint-Petersbourg ; la toile, sur laquelle est écrite cette page admirable, ne vaut pas trente sous : voyez donc quelle est la part faite au génie du peintre et appréciez mieux l'énorme disproportion qu'il y a entre un travail d'art et la valeur des grossiers matériaux que le génie de l'homme transforme en une œuvre sublime ! Cette porte, que vous voulez abattre, elle rassemble en une parfaite unité le caractère de la porte de guerre et celui de l'arc triomphal. Ses gigantesques proportions, la pureté de ses lignes, l'ordonnement de ses détails, la beauté de ses statues lui donnent le cachet d'un style incomparable, et la placent bien au-dessus des portes de St-Denis et de St-Martin, à Paris. Tout, dans ce monument, est digne de la grande époque qu'il rappelle. C'est un chef-d'œuvre ; il ne faut pas le détruire !

Vous cherchez la cause de la mévente des terrains dans ce quartier et vous faites de la porte le bouc émissaire de cet insuccès. Cette cause ne se justifierait elle pas bien plutôt par les conditions imposées aux constructions sur la place environnant le monument ? L'endroit est, en effet, fort mal choisi pour exiger, des riverains, des constructions de luxe avec façades de dix-huit mètres d'élévation, trois étages, des cordons symétriques, et un choix tout spécial de matériaux.

La voie qui relie la *rue de Paris* avec la *gare des marchandises* ne saurait être une voie magistrale, bordée par de somptueux hôtels.

Nous sommes là dans le quartier du commerce ; n'imposons pas à ces constructions des conditions qui ne pourraient lui convenir. C'est pour avoir méconnu cette vérité, que l'on a neutralisé la vente des terrains autour du monument.

Ses adversaires objectent encore que la porte de Paris est une ligne séparative au-delà de laquelle ce n'est plus la Ville, mais le faubourg. Ce raisonnement est à l'usage des habitants de *Moulins-Lille*, que l'on voudrait intéresser à la démolition du monument; mais ce quartier a trop le sentiment des améliorations que lui a values son annexion à la Ville, pour se laisser aller à formuler des plaintes. Il sait quelle valeur considérable cette annexion a donnée à ses terrains, et il ne peut certes que s'applaudir d'avoir reçu en partage parmi nos grands travaux, la gare *Saint-Sauveur*, les *boulevards Papin, d'Italie, Vallon*, la *rue Solférino*, *l'église Saint-Michel*, *le temple protestant*, des écoles, des asiles, etc.

On objecte que Paris n'hésite pas à sacrifier les monuments des siècles passés quand il s'agit d'ouvrir une nouvelle artère; on professe en cela une erreur manifeste: on a fait à Paris ce que l'honorable M. SOINS conseille de faire à Lille: on a fait des Thermes le musée de Cluny, que l'on a entouré de jardins, et lorsque la percée de la rue de Rivoli a promené la sape jusqu'à l'extrémité de la rue si étroite de Nicolas Flamel, on a laissé debout la tour Saint-Jacques-la-Boucherie.

La ville de Londres vénère son Temple Bar, où elle recueille pieusement ses souvenirs historiques et elle entoure de respect la Tour légendaire, témoin de tant de crimes, mais aussi de tant de grandeurs!

Le monument, que l'on voudrait détruire, ne rappelle-t-il pas d'ailleurs un souvenir dont nous devons nous montrer d'autant plus fiers aujourd'hui que notre patrie est plus malheureuse, celui de notre annexion à la France? C'est en vain que l'on voudrait y voir l'Arc-de-Triomphe imposé par le vainqueur; nous n'y trouvons qu'un symbole nous rappelant notre entrée dans la grande famille française à laquelle nous sommes heureux d'appartenir.

Je voterai contre les conclusions du rapport et contre la proposition de démolition, malgré les sophismes dont on l'appuie. Le Conseil municipal a trop de bon sens pour s'y laisser entraîner.

M. CORENWENDER conteste l'exactitude des allégations que M. MARIAGE aurait recueillies dans des conversations particulières avec les membres du comité dit des hommes d'affaires. Il a vu l'un de ces Messieurs peu d'instant avant la séance, et il en a reçu des indications tout à fait contradictoires.

M. MORISSON demande la parole pour développer une proposition spéciale et toute particulière, qu'il croit de nature à modifier la solution de la question de la porte de Paris.

Plusieurs membres réclament la clôture.

M. LE MAIRE croit convenable de continuer la discussion. On ne saurait trop, dit-il, laisser faire la lumière dans une question aussi importante. Cependant la clôture étant demandée avec instance, elle est mise aux voix.

Elle n'est pas adoptée.

Attendu l'heure avancée (10 heures 20), la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

CERTIFIÉ :

Le Maire de Lille,

CATEL-BÉGHIN